



Votations

Utilisez le matériel de vote officiel !

Si vous souhaitez voter par correspondance (par voie postale ou par dépôt à la commune), vous devez impérativement :

- **Coller** votre étiquette sur la feuille de réexpédition ;
- **Apposer** votre signature sur la feuille de réexpédition ;
- **Affranchir** votre enveloppe de transmission (en cas de vote par voie postale) ;
- Chaque votant doit utiliser son enveloppe de transmission ;
- En cas de vote par dépôt à la commune, vous devez déposer votre enveloppe de transmission dans l'urne prévue à cet effet à l'intérieur du bâtiment communal.

Important : si vous avez égaré votre jeu d'étiquettes autocollantes, vous pouvez en demander un nouveau, par écrit, à **la commune** – Rue du Bourg 19 – 1913 Saillon.